



Pôle ressources
Service juridique

Pièce jointe :
Avenants

Télétransmis en
préfecture le :

Pages :
1/1

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 038-213805161-20251211-25DEC071-AU

Berger
Levfaul

décision du maire

N°25DEC071 8 décembre 2025

Avenants n°2 au marché n°2025T02 « TRAVAUX DE REHABILITATION DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE » - LOTS 2 ET 7

Le maire de la Ville de La Tronche,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération en date du 25 mars 2024 portant délégations données au maire au titre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le lot n°2 « Plâtrerie – Cloisons sèches – Faux-plafonds » du marché n°2025T02 relatif aux travaux de réhabilitation du poste de police municipale », notifié le 02/07/2025 à l'entreprise ETABLISSEMENTS MADDALON,

Vu le lot n°7 « Sanitaire – Chauffage – Ventilation » du marché n°2025T02 relatif aux travaux de réhabilitation du poste de police municipale », notifié le 02/07/2025 à l'entreprise RUBINO PERE ET FILS,

Vu les projets d'avenant,

Considérant que le Maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant d'une part, qu'il est nécessaire de formaliser par avenant la réalisation de travaux en moins et en plus-value supplémentaires rendus nécessaires en cours de chantier d'un montant global de 2 748,68 € HT avec l'entreprise ETABLISSEMENT MADDALON ;

Considérant d'autre part, qu'il est nécessaire de formaliser par avenant la réalisation de travaux en plus-value supplémentaires rendus nécessaires en cours de chantier d'un montant global de 1 109,00 € HT avec l'entreprise RUBINO PERE ET FILS ;

Décide

Article 1 : de signer :

- l'avenant n°2 au lot n° 2 « Plâtrerie – Cloisons sèches – Faux-plafonds » du marché de « Travaux de réhabilitation du poste de police municipale » relatif à la prise en compte de travaux en plus et en moins-value d'un montant global de 2 748,68 € HT avec l'entreprise **ETABLISSEMENTS MADDALON**,
15 Route du Tabor, 38350 SAINT HONORE



- Pavenant n°2 au lot n° 7 « Sanitaire – Chau ID : 038-213805161-20251211-25DEC071-AU « Travaux de réhabilitation du poste de police municipale » relatif à la prise en compte de travaux en plus-value d'un montant global de 1 109,00 € HT avec l'entreprise **RUBINO PERE ET FILS, 20 rue de la Bajatière, 38100 GRENOBLE**

Pages :
2/2

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,
Bertrand Spindler